



COMMUNE DE CAUX & SAUZENS

P.L.U.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Echelle : 1/2500°

ZONES URBAINES 3.2

DEPARTEMENT DE L'AUDE

1ère REVISION

MARIE Michel
Architecte D.P.L.G. - Urbaniste
C.E.A. en Aménagement
239, Rue Brumaire
34 000 Montpellier

Prescrit le
Arrêté le 11 février 2010
Publié le
Approuvé le

- LIMITE ZONE
- LIMITE SECTEUR
- EMLACEMENTS RESERVES
- ESPACES BOISES CLASSES (Art. L.130-1 du C.U.)
- ELEMENTS DE PAYSAGE (Art. L.123-1-7° du C.U.)
- CHANGEMENT DE DESTINATION (2° de l'Article R.123-12 du C.U.)

